

Un outil pour le financement du développement de projets citoyens



Énergie Partagée Études (EPE)

permet aux porteurs de projet de co-financer
la phase de développement d'un projet d'énergie renouvelable
tout en gardant la maîtrise du projet.



PARTAGER LE RISQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le co-financement d'EPE permet
au porteur de projet de mobiliser
l'argent pour mener les études.



AVOIR UN AVIS EXTERNE SUPPLÉMENTAIRE

Le processus d'instruction permet au
porteur de projet de prendre du recul
et mettre en avant les points sensibles.

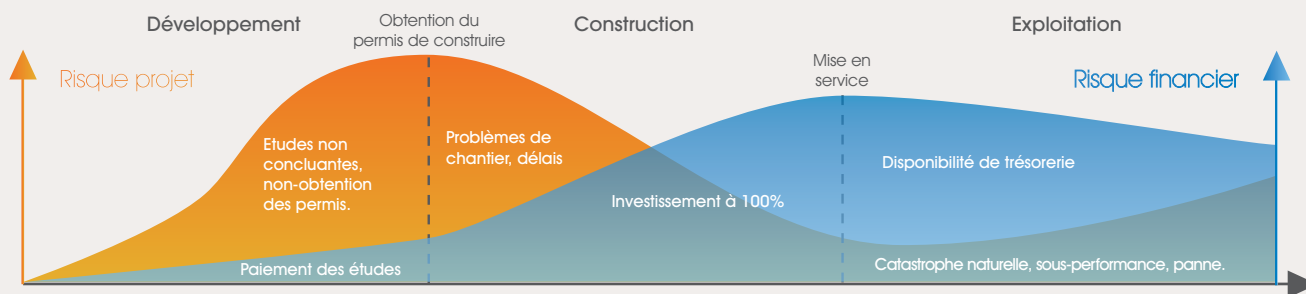


ACCÉLÉRER LE PROJET

Les capacités de financement
supplémentaires peuvent permettre de
mener plusieurs études en parallèle.

LA PHASE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ENR CITOYEN :

UNE MULTITUDE DE RISQUES



La phase de développement est caractérisée par un niveau de risque élevé parmi lesquels des risques techniques, administratifs, environnementaux, dynamique du groupe porteur, maîtrise du foncier...

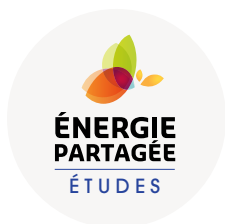
La réduction de ces risques nécessite des actions de développement (réalisation d'études, missions d'appui-conseils) dont les coûts peuvent varier et être plus ou moins élevés selon la filière et l'état d'avancement du projet.

Dans ce contexte, un des enjeux pour les porteurs de projet est de réunir les fonds propres nécessaires au financement des études, sans perdre la maîtrise du projet.

POURQUOI GARDER LA MAÎTRISE DE SON PROJET EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT ?

Sur le long terme, la maîtrise de la gouvernance d'un projet d'énergie renouvelable va permettre de maximiser les retombées pour le territoire :

- **Retombées financières** pour les actionnaires du territoire
- **Retombées locales**, par exemple la création d'emplois directs ou indirects, la valorisation du patrimoine, des actions de maîtrise de l'énergie...



EPE a été créée à l'initiative d'Enercoop, des Enercoop régionales et d'Énergie Partagée qui ont pour mission commune d'accompagner les porteurs de projets citoyens tout au long de leur projet, de l'émergence à l'exploitation.

La vocation d'EPE, outil de financement du développement à but non lucratif, est de faire lever dans cette phase à risques pour voir un maximum de projets citoyens aboutir.

Pour définir un projet citoyen, EPE se réfère à la boussole du mouvement : la charte Énergie Partagée :



Ancrage local

Habitants et/ou collectivités sont parties prenantes, le plus tôt possible et pendant toute la durée d'exploitation du projet



Gouvernance démocratique

Même si actionnaires minoritaires, les acteurs locaux gardent la maîtrise des grandes décisions importantes



Non spéculation

Les actionnaires restent sur le long terme dans le projet et leurs objectifs de rentabilité sont transparents et raisonnables



Écologie

Le projet s'inscrit durablement dans une logique de respect de la planète et de réduction des consommations d'énergie.

LES PROJETS BÉNÉFICIAIRES

Énergie Partagée Études soutient l'ensemble des projets citoyens d'énergie renouvelable (PV, éolien, hydraulique, méthanisation) qui s'appuient sur un ou plusieurs acteurs du mouvement lors des différentes phases de leur projet (Enercoop et les Enercoop régionales, Energie Partagée Investissement).

Les prérequis pour être éligibles à l'instruction

- Études de pré faisabilité réalisées et vision d'ensemble des études à réaliser lors du développement
- Groupe porteur constitué
- Co-financement déjà identifié
- Effectuer une première analyse de risques menant à estimer une prime de risque acceptable

Les critères d'intervention

- **Montant d'investissement de 10k€ à 50k€** en co-financement uniquement
- Financement de 2 types de prestations : réalisation d'études ou missions d'appui-conseil

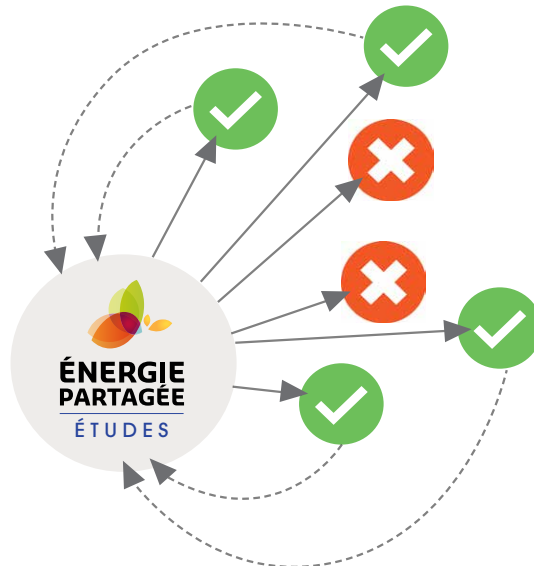


Parc éolien de la Limouzinière

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :

LA MUTUALISATION DU RISQUE

Pour son fonctionnement, EPE finance plusieurs projets d'énergie renouvelables en phase de développement. Parmi ces projets, ceux qui échouent ne remboursent pas l'apport EPE, et ceux qui réussissent remboursent l'apport EPE majoré d'une prime de risque, permettant de couvrir les pertes des projets échoués.



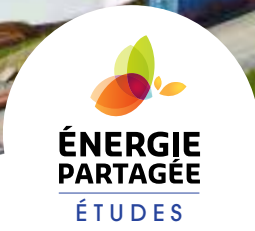
Principe de solidarité

La mutualisation du risque au sein d'EPE permet d'instaurer un principe de solidarité entre les projets en développement, sans remettre en cause la faisabilité économique des projets car la prime de risque pour chaque projet est souvent absorbée dans des montants d'investissement bien plus importants.

Le montant de la prime de risque est unique à chaque projet.

Elle est tout d'abord proposée par le porteur de projet, en fonction de l'analyse qu'il fait du couple risque/rentabilité de son projet.

Puis elle est discutée entre le porteur de projet et EPE lors de l'instruction du projet et validée au sein du comité des engagements d'EPE.



Quel est le bon moment pour solliciter EPE ?

Vous avez différentes possibilités en fonction de la stratégie que vous souhaitez mettre en œuvre pour débloquer le projet en phase de développement :

- Énergie Partagée Études peut intervenir **dès le début de la phase** de développement et vous permettre d'accélérer le projet. Dans ce cas, le montant de la prime de risque prendra en compte le niveau de risque élevé du projet
- Énergie Partagée Études peut intervenir **dans une seconde phase du développement**, dans laquelle vous avez déjà levé un certain nombre de risques. Dans ce cas le montant de la prime de risque sera moins élevé.

Comment nous solliciter ?

Vous souhaitez avoir des informations générales sur Énergie Partagée Études, son fonctionnement, déposer une demande de sollicitation ou être redirigé vers votre **relais territorial** :

CONTACTEZ ENERGIE PARTAGÉE ETUDES

directement par email :



sylvain.gombert@energie-partagee.org

